

Sans permis depuis 2016 parce que la préfecture a perdu son dossier

Privé en 2016 de l'équivalence de son permis de conduire algérien après que la préfecture des Hauts-de-Seine a perdu son dossier, la justice a condamné l'Etat. Pourtant, Ilyes n'a toujours pas le précieux sésame.

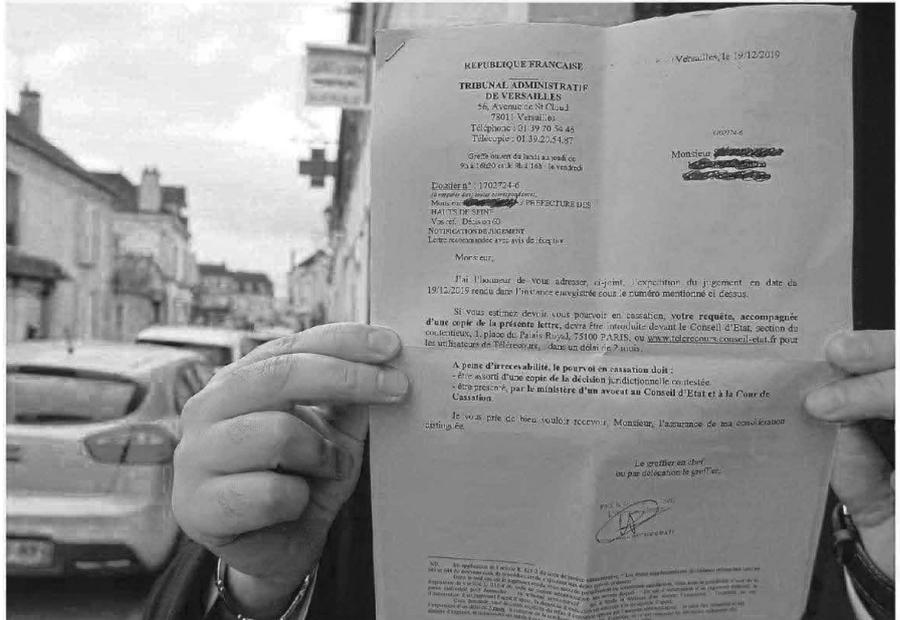
PAR FLORIAN LOISY
@FLORIANLOISY

IL A GAGNÉ contre l'Etat, mais préfère rester discret. Depuis 2016, Ilyes se débrouille comme il peut, sans le permis de conduire que la préfecture lui a retiré. « J'aimerais pouvoir le récupérer maintenant que j'ai eu gain de cause par la justice, mais comme tout est dématérialisé, ça traîne », soupire ce trentenaire, cadre dans une grande entreprise. Sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), il ne rentre pas dans les cases. Pourtant, son permis n'a ni été volé, ni détruit, ni perdu. Juste récupéré par l'administration.

Tout commence voici un peu moins de dix ans. Ilyes, qui vit alors à Colombes (Hauts-de-Seine), fait valoir l'équivalence de son permis algérien auprès de sa préfecture. Il rend son document algérien et on lui remet le précieux sésame. Mais en 2016, il est subitement convoqué au commissariat de Juvisy-sur-Orge (Essonne), près de son nouveau lieu de résidence, avec son permis de conduire. « J'ai cru que c'était pour un excès de vitesse, lâche Ilyes. Je venais aussi de vendre une voiture et je pensais que le nouveau propriétaire n'avait peut-être pas fait valoir les changements. »

Mais sur place, on lui ordonne de rendre son permis « obtenu de manière irrégulière » selon les autorités. Surpris, Ilyes tente d'obtenir une explication. En vain. Il rend le document aux policiers. « Mon client ne savait même pas pourquoi, mais il n'avait plus le droit de conduire, relate Maître Rémy Jossemaume, avocat spécialiste du droit routier. Vu le caractère d'urgence, j'ai fait un recours en référé auprès du tribunal administratif de Versailles (NDLR: Yvelines). »

En face l'Etat présente ses arguments: « Il n'existe au service des archives aucune trace d'un dossier appartenant à ce monsieur. Si cet élément n'est pas une preuve en tant



Ilyes n'a plus de permis de conduire depuis 2016 parce que la préfecture des Hauts-de-Seine a perdu son dossier dans ses archives.

que telle, les pertes de dossiers administratifs étant très occasionnelles, c'est un indice supplémentaire. » La préfecture estime aussi que le conducteur est essonnien et n'avait pas à demander son permis dans les Hauts-de-Seine. A moins de vouloir obtenir son permis de manière « frauduleuse ». Seulement, avec ses quittances de loyer de l'époque et même ses demandes de renouvellement de titre de séjour obtenus auprès... de la préfecture des Hauts-de-Seine, Ilyes prouve qu'il vivait bien à Colombes au moment du dépôt de son dossier.

1 000 € de dédommagement

Le tribunal annule une première fois la décision du préfet des Hauts-de-Seine et enjoint le représentant de l'Etat à restituer le permis de conduire à Ilyes. « J'ai la chance d'avoir un bon métier et d'avoir pu prendre un avocat spécialisé en droit routier, mais ce n'est pas

normal, soupire Ilyes. Car lorsque je suis allé à une permanence des avocats, je n'avais obtenu aucune réponse claire. Et puis si je n'avais pas obtenu la nationalité française, je n'aurais pas osé porter plainte contre l'Etat. »

Le 19 décembre 2019, une audience sur le fond vient confirmer cette première décision de justice. L'Etat a aussi été condamné à verser 1 000 € de dédommagement à Ilyes. « Il y a un véritable préjudice, reprend-il. Pour aller au travail en transport je mets trois fois plus de temps qu'en voiture. Et puis j'ai des astreintes le week-end et la nuit. En cas d'urgence, sans permis je ne peux me déplacer qu'en taxi, de banlieue à banlieue. Ca revient cher. »

La décision de justice fait désormais office de justificatif. « Mais sans permis, en vacances, je ne peux pas louer de voiture, il m'est impossible de changer d'assurance si je rachète un véhicule », précise

Ilyes. Normalement, la préfecture devrait avoir rendu le permis, comme ordonné par le tribunal administratif. « Mais nous n'avons rien reçu malgré nos relances », soupire M^e Rémy Jossemaume, avec la dématérialisation des documents administratifs dans le viseur. Impossible de se rendre dans une préfecture, tout doit se faire par Internet.

La dématérialisation fait bugger l'administration

En juillet 2018 déjà, un retraité parisien n'avait pas pu récupérer son permis à la fin d'une suspension administrative. Il a fait condamner l'Etat à lui verser 50 € par jour tant que le document ne lui serait pas restitué. Aujourd'hui, près d'un an plus tard, il a enfin son permis, mais l'Etat ne lui a pas versé les dédommagements prévus.

Mais le problème existe à tous les niveaux. Pour obtenir une carte grise aussi par exemple. « Depuis la dématérialisation, on reçoit plus de 200 appels par jour de gens qui n'arrivent pas à refaire leurs papiers, indique le responsable de l'entreprise FCGE carte grises à Paris (XV^e). Auparavant, les clients qui faisaient appel à nous n'étaient que des professionnels qui ne

voulaient pas s'occuper de la partie administrative. Désormais les particuliers désemparés finissent par nous contacter, car ils n'arrivent pas à s'en sortir. Même nous, parfois on ne sait pas pourquoi une demande buggée ou prend plus de temps qu'une autre. Et comme on ne peut plus joindre personne, on ne peut pas avoir d'explication. »

D'autres avocats, pourtant spécialistes du droit routier, sont parfois eux-mêmes confrontés au problème. « J'ai égaré mon permis de conduire en juillet, relate M^e Dufour, qui a donc formulé sa demande en ligne sur le site de l'ANTS. Fin septembre on m'a demandé de repasser une visite médicale pour pouvoir le récupérer. Ce qui n'est pas normal. Du coup une demande en référé au tribunal de Paris est en cours. »

De son côté, face à ce problème de l'administration française, Ilyes est fataliste: « C'est triste, ça va me coûter de l'argent et du temps, mais je vais finir par m'inscrire dans une auto-école et repasser le permis, j'en ai marre d'attendre. »

Contactée, la préfecture des Hauts-de-Seine n'a pas souhaité apporter de commentaires sur le dossier d'Ilyes.

“ C'est triste, ça va me coûter de l'argent et du temps, mais je vais finir par m'inscrire dans une auto-école et repasser le permis. J'en ai marre d'attendre. ”

Après la perte de son dossier, la préfecture des Hauts-de-Seine avait soupçonné Ilyes d'avoir obtenu son permis de manière frauduleuse.

- Enfin et en dernier lieu il n'existe au service des archives de la section permis de conduire de la Préfecture des Hauts-de-Seine aucune trace d'un dossier appartenant à [redacted]. Si cet élément n'est pas une preuve en tant que telle, les pertes de dossiers administratifs étant très occasionnelles, c'est un indice supplémentaire.